

# Les Français s'intéressent enfin à leur réputation sur Internet | Le Net Expert Informatique

|   |   |
|---|---|
| x | Les Français s'intéressent enfin à leur réputation sur Internet |
|---|---|

**Le rapport d'activité 2014 de la CNIL met en lumière l'intérêt de plus en plus fort des Français pour leurs données personnelles. Sur les 5.825 plaintes reçues, près de 40% concernent l'e-reputation.**

La place de plus en plus large des technologies dans la société a des conséquences directes sur la Cnil. Après les données laissées sur Internet via les moteurs de recherche ou les réseaux sociaux, les objets et les voitures connectés et les données santé sont autant de champs qui, comme le dit Isabelle Falque-Pierrotin, sa présidente, « élargit notre terrain de jeu ».

A tout cela s'ajoute les nouveaux dispositifs légaux, français ou européens, qui étendent encore plus le périmètre des équipes de la rue Vivienne.

Mais, cette effervescence a tout de même un effet positif. « **Il y a une prise de conscience. Désormais, les internautes ont la ferme intention de maîtriser l'usage qui est fait de leurs données.** » Et, pour Isabelle Falque-Pierrotin, « ça, c'est une nouveauté ! ».

En 2014, 5.825 plaintes ont été envoyées à la Cnil. La hausse par rapport à 2013 est de 3%. Mais, ce qui est significatif, c'est que désormais 39% des réclamations reçues concernent des problématiques d'e-reputation.

Mais aussi, les demandes de droit d'accès indirect, celles qui concernent les fichiers fiscaux (Ficoba), judiciaires (police et gendarmerie) ou de renseignements, explosent littéralement. Avec 5.426 plaintes reçues, la hausse par rapport à 2013 est de 22%.

Pour ne pas être asphyxiée par ces demandes, la Cnil a dû prendre des mesures. « Nous avons recruté 6 nouveaux agents, mais nous avons aussi allégé et simplifié les procédures pour fluidifier notre travail », précise la présidente de la Cnil. Elle ajoute aussi que, dans un souci d'économie, un programme de réduction des coûts a été mis en place. « Nous avons commencé par renégocier notre bail ».

#### **Surveillance de masse : un dossier à risque**

Mais actuellement, le sujet chaud reste la loi de renseignement qui n'en finit plus d'ébranler de nombreux internautes convaincus que ces mesures sont la version française du Patriot Act américain. Et qu'elles finiront tôt ou tard par se retourner contre les citoyens. Pour la présidente de la Cnil, « la crainte d'une surveillance de masse se confirme comme nous le redoutions depuis les révélations d'Edward Snowden. »

La Cnil a été l'une des premières institutions à réagir et ce, dès l'avant-projet de la loi renseignement. « Les données personnelles et la protection de la vie privée sont des droits fondamentaux et notre mission est de les protéger, a réaffirmé la présidente. Si la surveillance de masse enfreint la morale, elle enfreint surtout le droit français et européen. »

Elle a également insisté sur la cohérence de sa mission avec l'économie et l'innovation. « On nous a souvent reproché de freiner à la fois l'innovation et le développement des entreprises. C'est tout le contraire. En rassurant les internautes, nous leur redonnons confiance dans les services et les institutions. » Pour appuyer cette affirmation, la présidente de la Cnil s'est appuyée sur la réaction des hébergeurs qui craignent de lourdes retombées économiques si la loi est adoptée.

« Il ne s'agit pas de s'opposer à des mesures qui peuvent être nécessaires, mais si la surveillance s'accroît, le contrôle doit s'adapter. » Un argument qui a été contesté avec le rejet des amendements proposés par la Cnil au motif que son action serait « contradictoire avec l'action de l'Etat. »

Malgré tout, la Cnil veut toujours des informations sur le devenir des données qui seront récoltées par les autorités. Un point qui reste toujours sans réponse. « J'ai appris à être patiente et à ne jamais abandonner », conclut la présidente.

---

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

---

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire..

Source :

<http://bfmbusiness.bfmtv.com/entreprise/les-francais-s-interessent-enfin-a-leur-reputation-sur-internet-878131.html>

Par Pascal Samama